



régularisation provisions pour charges

Par **Volle**, le **21/10/2008** à **10:37**

j'ai été locataire dans un appartement à carcassonne de mars 2006 à février 2008. Je payais un loyer mensuel de 425 euros (400 euros + 25 euros de provisions pour charges). En plus des 425 euros de loyer mensuel, j'ai réglé au propriétaire les ordures ménégères mentionnées sur sa taxe foncière : environ 100 euros par an. Est-ce normal ? n'était-ce pas compris dans les provisions pour charges qui auraient du être régularisées ? (NB : les provisions pour charges n'ont jamais été régularisées) Si c'est la cas, comment récupérer les sommes qui me sont dues ?